



PRÉFECTURE

Rodez, le 27 mars 2019

Direction  
des Services du Cabinet

Bureau de la  
représentation de l'État et  
de la communication  
interministérielle

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une solution enfin trouvée pour maintenir la collecte puis la valorisation des plastiques agricoles du département

Selon la réglementation en vigueur, il appartient à celui qui génère un déchet ou le détient de prendre en charge sa gestion. Ceci s'applique également pour les déchets des exploitations agricoles issus de l'emploi des intrants agricoles, dont les plastiques agricoles. Dans un département comme l'Aveyron, cette problématique cruciale a été prise en compte par un système volontaire de collecte organisée par ADIVALOR<sup>1</sup> et assurée par des communautés de communes, la chambre d'agriculture et quelques autres opérateurs.

Mais la saturation au niveau national comme au niveau européen de la filière de recyclage des films plastiques et la fermeture de l'usine SOPAVE à Viviez (une des deux installations françaises de recyclage de films agricoles) ont menacé la poursuite des collectes des films plastiques agricoles en Aveyron.

A la demande des parties prenantes, la préfecture de département a organisé en octobre et décembre 2018 deux réunions pour faire émerger des solutions dont la mise en œuvre devenait urgente.

Un premier accord vient d'être signé entre ADIVALOR et la Société Plastiques Aveyron (SNAM Groupe) pour que le site de Viviez puisse servir d'installation de transit des plastiques collectés avant transport vers des sites de valorisation.

La filière agricole aveyronnaise peut ainsi maintenir sa ligne de conduite sur le recyclage.

Contact ADIVALOR : Pierre de Lépinau [p.delepinau@adivalor.fr](mailto:p.delepinau@adivalor.fr)

Contact SNAM : Frédéric Salin : [frederic.salin@snam.com](mailto:frederic.salin@snam.com)

<sup>1</sup> ADIVALOR = Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles

La filière de gestion des déchets des produits de l'agrofourniture a été mise en place en 2001 de manière volontaire par la profession agricole, sous l'égide de l'éco-organisme ADIVALOR - société privée sans but lucratif.

Le fonctionnement de cette filière, volontaire, repose sur le principe de responsabilité partagée entre les metteurs sur le marché de l'agrofourniture (fabricants, conditionneurs, importateurs), les distributeurs (coopératives et négociants) et les utilisateurs (principalement les agriculteurs).

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle  
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30



@Prefet12



Préfet de l'Aveyron